

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : **13 mai 2026**

Date de la séance : **20 mai 2026 à 18 heures 30**

Nombre de conseillers municipaux : **29**

Nombre de présents : **23**

Absents avec procuration : **4**

Absents : **2**

Présents : ACCOT Nastascia - ALGAYER Stéphanie - ALLE Lauralee - ARCAMBAL Gilles - BONY Christophe - BRUSTEL Jean-Marc - CARDOSO- BONNET Sandrine - COURT Sébastien - DETHIERE David - FERNAND Pierre - GARMY Pélagie - LABRANDINE Julie - LAURENT Caroline - LIBIOUL Adrienne - MARCHENAY Christel - MONTEIRO Rojerio - MORIN Sébastien - PARIS Sylvie - PASDELOUP Vanessa - PONTRUCHER Bruno - PRESLE Jean-Paul - SAVADOGO Etienne - VALLUY Karine.

Absents avec procuration : DUBOISSET-CHATAGNIER Jacques procuration à PARIS Sylvie - FOURTIN Margaux procuration à FERNAND Pierre - PRONONCE Hervé procuration à PRESLE Jean-Paul - SABATIER Charleen procuration à PONTRUCHER Bruno.

Absents : BONJEAN Damien - NURIT France

Secrétaire de séance : VALLUY Karine

Président de séance : PRESLE Jean-Paul.

N°26/05/20/011

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles aux coopératives scolaires

La commission municipale « vie associative » réunie le 12 mai 2026, s'est prononcée quant à l'attribution de subventions de fonctionnement et de subvention exceptionnelles aux coopératives scolaires.

Adrienne LIBIOUL invite le Conseil Municipal à valider les propositions émises par la commission et reprises dans les tableaux ci-dessous :

1/- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Ecoles	Propositions de la commission pour 2026
MATERNELLE HENRI BARBUSSE	1 900 €
MATERNELLE LOUIS ARAGON	1 900 €
ELEMENTAIRE HENRI BARBUSSE	2 250 €
ELEMENTAIRE LOUIS ARAGON	2 250 €
RASED ECOLE HENRI BARBUSSE	300 €

2/- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 063-216300699-20260520-260520011-DE

S'LO

Ecoles	Objet de la demande de subvention	Propositions de la commission pour 2026
MATERNELLE ARAGON	Sortie de fin d'année (Vulcania, 4 classes, mai 2026) Festival Puy de Mômes	869,53 €
ELEMENTAIRE ARAGON	Festival Puy de Mômes	344 €
MATERNELLE BARBUSSE	Festival Puy de Mômes Sortie à Ardes sur Couze (4 classes)	952,12 €
ELEMENTAIRE BARBUSSE	Prix des Incorruptibles	183,10 €

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

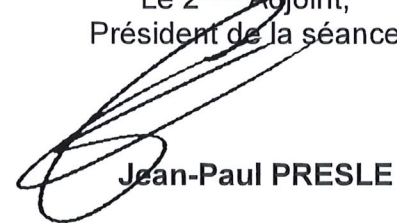
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Pour Le Maire empêché,
Le 2^{ème} Adjoint,
Président de la séance,



Jean-Paul PRESLE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 22 mai 2026

Reçu en préfecture le 22 mai 2026

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.